Image not found or type unknown

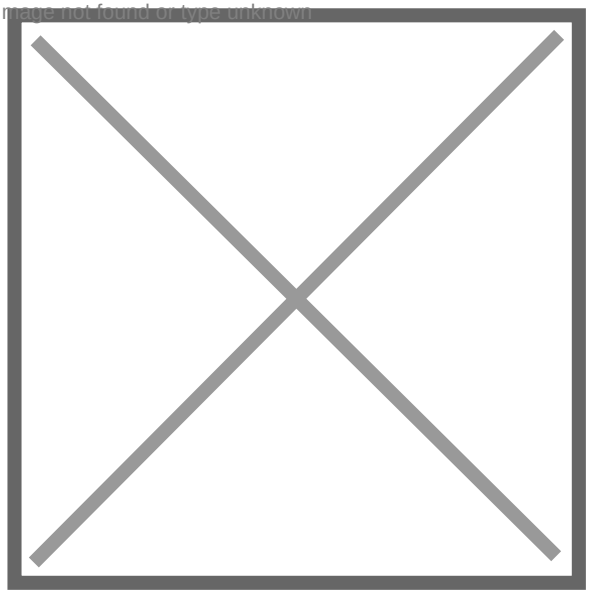

Abandon de chantier par mon pisciniste

Par **taribeaba**, le **13/04/2012** à **06:48**

Bonjour,

Nous sommes victimes de l'entreprise Piscine XX en Gironde, qui, après avoir commis maintes malfaçons, a abandonné notre chantier de construction de piscine. Cela devait être la réalisation de notre rêve et celui-ci s'est transformé en cauchemar. Nous sommes au début des démarches : lettre en recommandé...

Comment devons-nous procéder ? l'entrepreneur ne nous répond plus et nos échanges par mail ont été houleux.
Quelles sont les étapes à effectuer ?

Je suis handicapée et nous avons besoin de vos conseils, alors merci d'avance à qui voudra bien nous aider.

Par **pat76**, le **15/04/2012** à **17:07**

Bonjour

Vous pouvez communiquer le n° de siret de votre pisciniste au forum afin de pouvoir procéder à quelques vérification.

Vous lui avez adressez une lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous le mettiez en demeure de terminer les travaux sous peine de l'assigner en justice et de réclamer des dommages et intérêts?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés